

## **COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 FÉVRIER 2018**

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Françoise MORIN et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Philippe BARBILLON, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Jean-Pierre LEBOEUF, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Jackie TASSIN et Gérard WARIN.

Absents représentés : Monsieur Christian HEDUY représenté par Madame Françoise MORIN.

Absents excusés : Madame Marianne PARIGOT, Messieurs Marcel DAUSQUE, Michel DUPONT, Dominique FONTAINE, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Patrick PEYR.

Techniciens : Madame DERMONT Eulalie, Monsieur ONIMUS Patrick.

---

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

### **– Approbation du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2018**

Le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2018 n'appelle aucune observation et il est approuvé à l'unanimité.

## **1. COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC : MESURE TRANSITOIRES POUR LES 33 COMMUNES ADHÉRENTES AU MODÈLE FORCE ÉNERGIES**

Monsieur le Président rappelle que le 31 janvier 2018 le Comité Syndical a approuvé le nouveau règlement de service concernant la compétence optionnelle éclairage public.

Le Syndicat doit porter une attention particulière aux 33 communes déjà adhérentes issues du syndicat Force Énergies qui voient le modèle changer.

C'est pourquoi, le Président propose d'adopter les mesures suivantes à titre transitoire :

- Maintien des engagements antérieurs,
- Prise en charge intégrales par le syndicat des travaux de mise aux normes de leurs installations sous deux ans,
- Remplacement du matériel vétuste pris en charge à 100 % par le SEZEO sous deux ans à concurrence du montant total de la redevance versée par la commune,
- Application de la redevance du nouveau modèle à compter de 2019.

## **1B. RÉPARTITION DES SUBVENTIONS**

Monsieur ONIMUS explique les problématiques liées aux subventions éclairage public :

- Le SEZEO en tant que maître d'ouvrage de l'éclairage public est le demandeur et l'attributaire de la subvention départementale.
- En cas d'enfouissement, la subvention est calculée sur les réseaux éclairage public et télécom.
- Le montant des travaux est plafonné.

- Le SEZEO ne prend pas en charge l'intégralité des travaux. Il faut reverser une partie de la subvention à la commune.
- Il faut inciter les maires à appuyer les dossiers de subvention auprès du département.

En cas d'octroi de subvention par une autre personne publique, le Président propose de déduire de la participation financière de la commune, le montant de la subvention perçue multipliée par le taux de participation communal à l'opération.

Si cette subvention est octroyée au titre du réseau éclairage public et des réseaux de télécommunication, il sera déduit de la participation financière de la commune, la moitié du montant de la subvention perçue, plus la moitié du montant de la subvention perçue multipliée par le taux de participation communal à l'opération. Cela correspond au tableau suivant :

Prise en charge des travaux	SUBVENTION EP seul		SUBVENTION EP + télécom	
	Part SEZEO	Part communale	Part SEZEO	Part communale
100 % = campagnes temporaires	100 %	0 %	50 %	50 %
65 % = matériel vétuste	65 %	35 %	33 %	67 %
55 % = économies d'énergies	55 %	45 %	NC	NC
30 % = enfouissement esthétique	30 %	70 %	15 %	85 %

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

## 2. FINANCES

N.B : les documents budgétaires sont téléchargeables au lien suivant :

[https://app.sugarsync.com/iris/wf/D3009512\\_06828841\\_39593](https://app.sugarsync.com/iris/wf/D3009512_06828841_39593)

### a. Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

Monsieur le Président explique qu'à la demande de la perception, il convient de procéder à l'amortissement comptable des dépenses inscrites au compte 2041511 subvention d'équipement versées – bien mobilier, matériel et études.

Considérant que ces dépenses sont issues de la comptabilité des syndicats antérieurs à la fusion, Monsieur le Président propose de fixer la durée d'amortissement à un an.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

### b. Approbation du Compte de Gestion 2017

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2017 dressés par le Receveur municipal de Thourotte qui n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

### c. Vote du Compte Administratif 2017

Le Président demande aux membres du Comité Syndical d'élire un Président pour le vote. Monsieur LEBOEUF est désigné Président.

Monsieur FERREIRA se retire au moment du vote.

Le quorum étant vérifié le compte administratif est présenté et peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		1 862 589,38 €	1 274 518,23 €		1 274 518,23 €	1 862 589,38 €

Opérations de l'exercice	573 888,99 €	2 184 412,36 €	3 418 934,45 €	3 021 731,52 €	3 992 823,44 €	5 206 143,88 €
TOTAUX	573 888,99 €	4 047 001,74 €	4 693 452,68 €	3 021 731,52 €	5 267 341,67 €	7 068 733,26 €
Résultat de clôture		3 473 112,75 €	1 671 721,16 €			1 801 391,59 €
Restes à réaliser			5 109 668,34 €	5 908 800,16 €	5 109 668,34 €	5 908 800,16 €
RESULTAT CUMULE		3 473 112,75 €	872 589,34 €			2 600 523,41 €
<b>BUDGET ANNEXE ÉCLAIRAGE PUBLIC</b>						
Résultats reportés		52 649,17 €		107 935,80 €		160 584,97 €
Opérations de l'exercice	74 487,75 €	138 221,00 €	253 837,56 €	57 065,00 €	328 325,31 €	195 286,00 €
TOTAUX	74 487,75 €	190 870,17 €	253 837,56 €	165 000,80 €	328 325,31 €	355 870,97 €
Résultat de clôture		116 382,42 €	88 836,76 €			27 545,66 €
Restes à réaliser			18 400,00 €	64 422,00 €	18 400,00 €	64 422,00 €
RESULTAT CUMULE		116 382,42 €	42 814,76 €			73 567,66 €

### VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

#### **d. Affectation du résultat de fonctionnement**

Monsieur le Président propose aux membres d'affecter les résultats de manière suivante afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement :

Budget principal :

#### **En recette de fonctionnement**

R002 – résultat de fonctionnement reporté : 2 600 522,75 €

#### **En recette d'investissement**

1068 – excédents de fonctionnement capitalisés : 872 590,00 €

Budget annexe éclairage public :

#### **En recette de fonctionnement**

R002 – résultat de fonctionnement reporté : 73 567,42 €

#### **En recette d'investissement**

1068 – excédent de fonctionnement capitalisés : 42 815,00 €

### VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

#### **e. Vote du Budget Primitif 2018**

Le Président présente au Comité Syndical le Budget Primitif pour 2018 qui s'équilibre de la manière suivante :

Budget Principal	
En fonctionnement	4 741 643,75 €
En Investissement	12 815 753,91 €
<b>Total</b>	<b>17 557 397,66 €</b>
Budget annexe Éclairage Public	
En fonctionnement	203 962,42 €
En Investissement	277 059,42 €
<b>Total</b>	<b>481 021,84 €</b>

Cumul	
En fonctionnement	4 945 606,17 €
En Investissement	13 092 813,33 €
<b>Total</b>	<b>18 038 419,50 €</b>

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

### 3. RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Président propose aux membres de créer un emploi correspondant au cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux pour assurer la responsabilité des affaires administratives et financières du Syndicat.

Par conséquent il propose d'étendre l'application du RIFSEEP au cadre d'emplois de Rédacteurs territoriaux comme suit :

Groupes de fonctions		IFSE	CIA
		Montants plafonds annuels Non logé	Montants plafonds annuels
<b>Groupe 1</b>	<i>Responsable de pôle, d'un ou plusieurs services</i>	<b>17 480 €</b>	<b>2 380 €</b>

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19H30.

Le Président,  
Olivier FERREIRA

